



**DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE**

**COMMUNE DE LUCCIANA**

**MODIFICATION  
SIMPLIFIÉE  
DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME**

**DOSSIER PORTER A  
CONNAISSANCE DU PUBLIC**

Vu pour être annexé à la délibération du  
Conseil Municipal du  
approuvant les dispositions de la Modification  
Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire

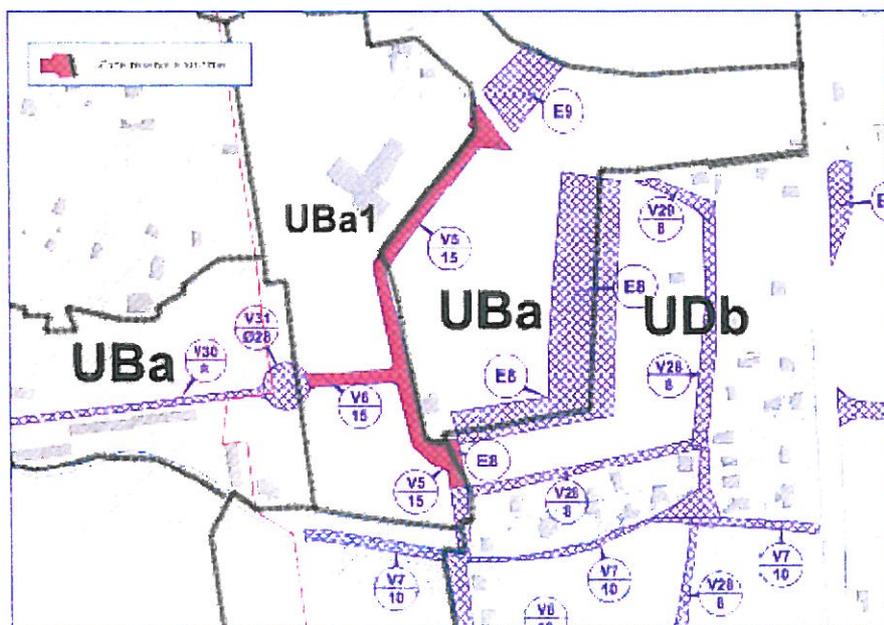


## Commune de Lucciana

### Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Par Arrêté en date du 28 décembre 2011, Le Maire a engagé la phase de « Porter à Connaissance » de la Modification Simplifiée du PLU de la commune, en application des dispositions des articles R 123-20-1 et 2 du Code de l'Urbanisme, permettant dans les conditions fixées par le décret n°2009-722 du 18 juin 2009 des ajustements mineurs du PLU approuvé.

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé. Considérant l'avancement des travaux d'études et de conception du projet urbain de Crocetta, il est devenu nécessaire de supprimer les emplacements réservés V5 et V6 pour mettre en œuvre le projet dont la trame viaire choisie est différente.



Le public pourra consulter le dossier, à la mairie de Lucciana, immeuble Canonica, aux heures habituelles d'ouvertures des bureaux, entre le 23 janvier 2012 et le 22 février 2012 inclus, soit une durée de 31 jours.

Un registre sera mis à disposition, et les observations émises seront présentées devant le conseil municipal avant l'approbation.

Cet avis sera affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

La Modification Simplifiée sera ensuite adoptée par le Conseil municipal par délibération motivée, après que le projet de modification et l'exposé de ses motifs aient été portés à la connaissance du public, en vue de lui permettre de formuler des observations, pendant un délai de 31 jours préalablement à la convocation du conseil municipal.



**DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE**

**COMMUNE DE LUCCIANA**

**MODIFICATION  
SIMPLIFIÉE  
DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME**

**LISTE DES  
EMPLACEMENTS RESERVES**

Vu pour être annexé à la délibération du  
Conseil Municipal du  
approuvant les dispositions de la Modification  
Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire

# 1) RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS

N° d'opération	Destination	Superficie	Bénéficiaire
E.1	Aménagement d'infrastructures et de superstructures liées à l'aérodrome Bastia-Poretta	88 500	Collectivité Territoriale Corse
E.2		87 800	
E.3	Création d'aménagements piétonniers et d'accueil liés au pôle muséographique Mariana	5 100	Commune
E.4	Aménagements du pôle muséographique de Mariana - le musée	3 480	Commune
E.5	Aménagements du pôle muséographique de Mariana	6 350	Commune
E.8	Création d'un mail paysager – espace vert	17 150	Commune
E.9	Création d'un accès et d'un espace public	2 900	Commune
E.13	Aménagements hydrauliques liés à la réalisation de la 2X2 voies Borgo Vescovato	238 500	Collectivité Territoriale Corse
E.14	Réalisation d'un centre d'équipement technique pour la gestion et l'assistance de la voie rapide	19 350	Collectivité Territoriale Corse
E.15	Aménagement de la nouvelle gare de Crocetta comprenant les équipements d'accueil du public, les équipements de gestion et de contrôle du trafic et des aires de stationnement	1 580	Collectivité Territoriale Corse
E.16	Création d'un mail à la mer sur une largeur de 15 mètres créant un accès public au rivage et gérant le stationnement automobile	1800	Commune
<b>Le village de Lucciana</b>			
E.10	Acquisition pour mise en valeur et sauvegarde de la chapelle de San Michèle	7 100	Commune
E.11	Création d'un espace public au village	270	Commune
E.12	Extension du cimetière de Lucciana	2 425	Commune
<b>Secteur du Pôle muséographique de Mariana</b>			
E.17	Création d'aires de stationnement et d'accueil du Pôle	6030	Commune
<b>Secteur U Pinu – Plan de zonage IV</b>			
E.6	Aménagements piétons et paysagers dans le secteur de U Pinu	5 870	Commune
E.7	Aménagements piétons et paysagers dans le secteur de U Pinu	5 860	Commune

## 2) AMÉLIORATION DES VOIRIES ET EMPRISES PUBLIQUES

n° d'opération	Destination	Superficie m <sup>2</sup>	Bénéficiaire
<b>Le Village de Lucciana</b>			
V.1	Création d'une voie périmétrale de défense contre l'incendie d'une emprise de 6 mètres	4 860	Commune
<b>Crocetta</b>			
V.2	Création d'une voie périmétrale de défense contre l'incendie d'une emprise de 10 mètres	2660	Commune
V.3	Création d'une voie de desserte du quartier San Silvestro d'une emprise de 10 mètres	4240	Commune
V.4	Création d'une voie d'accès d'une emprise de 22 mètres comprenant du stationnement et des espaces paysagés	1 420	Commune
V.5	Supprimé par la Modification Simplifiée de 2011		
V.6	Supprimé par la Modification Simplifiée de 2011		
V.7	Création d'une voie de liaison le long du vallon de Piscina d'une emprise de 10 mètres	1 360	Commune
V.8	Création d'une voie de desserte de 10 mètres d'emprise dans le secteur de Filigone	3 500	Commune
V.9	Création d'une voie de desserte de 10 mètres d'emprise dans le secteur de Filigone	2 670	Commune
V.10	Création d'une voie de desserte de 10 mètres d'emprise dans le secteur de Filigone	1 000	Commune
V.11	Création d'une voie de desserte de 10 mètres d'emprise dans le secteur de Lamajone	3 590	Commune
V.12	Création d'une voie de desserte de 10 mètres d'emprise dans le secteur de Lamajone	2 815	Commune
V.27	Réalisation d'une voie de défense contre les incendies entre le secteur de Lago et le quartier San Silvestro	24 465	Commune
V.28	Création d'une voie de desserte de 8 mètres d'emprise	1 760	Commune
V.29	Création d'un nouvel accès de desserte de 8 mètres d'emprise	625	Commune
V.30	Aménagement de la voie du quartier de Piscina	1 620	Commune
V.31	Aménagement d'un rond point de desserte au niveau de Piscina	1 450	Commune
V.34	Elargissement de la voie de 4 mètres sur le flanc nord de la voie (terrains non bâtis) pour barreau de liaison RN 193 sur 640 mètres	2650	Collectivité Territoriale de Corse
<b>Casamozza</b>			
V 33	Classement dans le domaine public pour une largeur d'emprise de 8 mètres	3190	Commune
V 35	Aménagement de la voie principale de desserte de la future opération du lieu dit Abelloni	9725	Commune
V 36	Classement dans le domaine public pour une largeur d'emprise de 10 mètres	1240	Commune
<b>Hameau de Brancale</b>			
V.13	Aménagement et élargissement de la voie – emprise de voirie portée à 10 mètres	14 450	Commune
V.14	Aménagement et élargissement de la voie – emprise de voirie portée à 10 mètres	4 515	Commune
V.15	Aménagement et élargissement de la voie – emprise de voirie portée à 10 mètres	4 350	Commune
V.24	Création d'une voirie de desserte d'une emprise de 6 mètres	2 260	Commune
V.25	Création d'une voirie de desserte d'une emprise de 6 mètres	2000	Commune
<b>Secteur Panconi Sottane</b>			
V.16	Création d'une voie de desserte de 12 mètres d'emprise	1235	Commune
<b>Secteur Pineto – bord de mer</b>			
V.17	Elargissement d'une voie de desserte de 15 mètres d'emprise dans le secteur de la Californie	5 415	Commune
V.18	Création d'une voirie de desserte de 10 mètres d'emprise	2 765	Commune
V.19	Création d'une voirie de desserte de 15 mètres d'emprise	1 765	Commun

## 2) Créations et élargissements de voiries (2/2)

<b>Secteur U Pinu – Plan de zonage IV</b>			
V.20	Elargissement d'une voie de desserte de 12 mètres d'emprise dans le secteur U Pinu	7 280	Commune
V.21	Elargissement d'une voie de desserte de 10 mètres d'emprise dans le secteur U Pinu	1 310	Commune
V.22	Aménagement à 5 mètres d'emprise - secteur U Pinu	2 575	Commune
V.23	Aménagement à 5 mètres d'emprise - secteur U Pinu	2 500	Commune
<b>Secteur Canonica</b>			
V.26	Déviation de la RD 107 aux abords de l'église de la Canonica	7 135	Département 2B
V.32	Création d'une voie de 10 mètres d'emprise de contournement du pôle muséographique de la Canonica	7 700	Commune